

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1138 G Subvention et convention avec l'association VoisinMalin.

Mme Pauline VERON et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'octroi d'une subvention de 12.300 euros à l'Association VoisinMalin ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission, et par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5ème commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec VoisinMalin.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 12.300 euros est allouée à VoisinMalin, 25 rue Jean Legrand 91330 Yerres (172861 / 2015-00761) ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - rubrique 913, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2014.